

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
LE BEAUCET

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2015

**Nombre de membres**  
CM En exercice Présents  
11 11 10

Le dix-neuf septembre deux mille quinze à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

**Date de la convocation :**  
07/09/2015

**Présents :** François ILLE, Serge BAS-GUASCH, Michel BIGONZI, Eric BRUN, Dominique DUTRON, Corine NICOLET, Michèle MOREL, Benoît PELATAN, Jean-Michel SCALABRE, Odile WILHELM.

**Date d'affichage :**  
08/09/2015

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Michel MARTINEZ ayant donné pouvoir à M. Serge BAS-GUASCH

**Objet : Cimetière – Superficie et tarifs des concessions**  
N°1909201508

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Benoît PELATAN

**Cimetière – Superficie et tarif des concessions**

L'organisation, les surfaces et les tarifs appliqués au sein du cimetière ont été définis par délibération le 13 Octobre 2000, comme suit :

TARIFS CONCESSIONS								
Concessions de 50 ans			Concessions de 30 ans			Concessions temporaires		
Tombe de 2m <sup>2</sup>	Caveau 3 places	Caveau 6 places	Tombe de 2m <sup>2</sup>	Caveau 3 places	Caveau 6 places	Tombe de 2m <sup>2</sup>	Caveau 3 places	Caveau 6 places
833€	4333€	8333€	500€	2600€	5000€	250€	1300€	2500

TARIFS d'une case de columbarium		
Concessions de 50 ans	Concessions de 30 ans	Concessions temporaires
417€	250€	125€

Monsieur le Maire souhaite réviser certaines données pour répondre aux objectifs suivants :

- Maîtriser au mieux l'espace et l'aménagement du cimetière,
- Proposer diverses surfaces aux concessionnaires.

Jusqu'à là divisées en trois classes, Monsieur le Maire propose :

- de diviser les concessions en quatre classes en rajoutant des tombes de 4m<sup>2</sup>.
- De définir la superficie des caveaux 3 et 6 places.
- D'harmoniser les tarifs.

Les nouvelles conditions de vente et les tarifs seraient donc les suivants :

TARIFS DES CONCESSIONS											
Concessions de 50 ans				Concessions de 30 ans				Concessions temporaires			
Tombe de 2m <sup>2</sup>	Tombe de 4m <sup>2</sup>	Caveau 3 places	Caveau 6 places	Tombe de 2m <sup>2</sup>	Tombe de 4m <sup>2</sup>	Caveau 3 places	Caveau 6 places	Tombe de 2m <sup>2</sup>	Tombe de 4m <sup>2</sup>	Caveau 3 places	Caveau 6 places
850€	1700€	4350€	8350€	500€	1000€	2600€	5000€	250€	500€	1300€	2500€

Monsieur le Maire propose de définir la contenance des cases du columbarium à 50 cm<sup>3</sup>. Les nouvelles conditions de vente applicables seront donc les suivantes :

<b>TARIFS d'une case de columbarium de 50cm<sup>3</sup></b> (35cm de hauteur sur 35cm de largeur et 40cm de profondeur)		
Concessions de 50 ans	Concessions de 30 ans	Concessions temporaires
420€	250€	125

Conformément à la délibération du 30 mars 2000, Monsieur le Maire rappelle que le produit des concessions est réparti comme suit : 1/3 au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et 2/3 au profit de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les superficies, durées et tarifs précisés ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire,  
François ILLE



Document exécutoire  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982  
Loi n°82-623 du 22 juillet 2002  
Transmis, Publié ou notifié,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400117-20150919-1909201508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2015  
Publication : 24/09/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

